

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Comité Place de Paris 2020

Conférence de presse

Intervention de Michel SAPIN,
ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Mercredi 22 juillet 2015

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Mesdames, Messieurs,

La stratégie économique du Gouvernement vise à créer les conditions d'un retour rapide à une croissance forte et durable.

En complément du Pacte de responsabilité et de solidarité qui dégage des marges de compétitivité pour les acteurs économiques, il est nécessaire de faire en sorte que ces acteurs disposent de bonnes conditions de financement pour réaliser leurs projets.

C'est notamment pourquoi j'ai installé le Comité "Place de Paris 2020" il y a un an.

J'ai souhaité rassembler les acteurs mais aussi les utilisateurs de la Place financière de Paris, avec une triple ambition : mieux mobiliser l'épargne, répondre aux besoins de financement des entreprises et rendre la place financière de Paris attractive et dynamique.

Après un premier point d'étape en décembre dernier, notre Comité s'est aujourd'hui réuni pour la troisième fois. Je suis heureux, un an après son installation, de faire le point avec vous sur son action.

- 1. Depuis le mois de décembre, nous avons bien avancé sur la mobilisation de l'épargne au service du financement de l'économie :
- dans le cadre de la loi croissance et activité, nous avons réformé l'épargne salariale pour mieux l'orienter vers le financement de l'économie et l'adapter aux besoins des salariés, en particulier dans les PME;
- les travaux sur l'investissement socialement responsable progressent bien et le **label ISR** verra donc le jour d'ici la fin de l'année, avec de premières labellisations début 2016 ;
- il est important de mobiliser non seulement l'épargne des ménages mais aussi l'épargne internationale; ainsi, nous avons créé la société de libre partenariat, nouveau véhicule de capital-investissement, qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs internationaux en France.
- 2. L'objectif du deuxième axe du Comité "Place de Paris 2020" est d'apporter aux entreprises les réponses qui leur conviennent en termes de canaux de financement et de services financiers. Là encore, nous avons effectué des progrès depuis décembre dernier :
- le cadre règlementaire relatif aux **introductions en bourse** a été amélioré par l'AMF en début d'année :
- Euronext a créé un **label innovant Tech40** permettant aux investisseurs de repérer facilement des entreprises innovantes en forte croissance :
- 3. Le troisième grand chantier sur lequel le comité travaille, c'est l'attractivité de la place de Paris.

En effet, pour financer l'investissement, il faut investir dans la finance. Mais une finance performante, efficace, au service de l'économie réelle. C'est pourquoi j'ambitionne que la place de Paris se développe sur cette base.



Là encore, nos travaux ont continué à produire des résultats tangibles depuis décembre dernier :

- nos infrastructures de marché Euronext et LCH.Clearnet ont déjà commencé à renforcer l'offre de couverture des risques disponible à Paris, avec notamment le lancement de nouveaux contrats à terme sur actions;
- afin d'attirer et de retenir les talents, le projet de loi pour l'activité et la croissance a rendu plus attractif notamment le régime fiscal des actions gratuites de performance, ainsi que le régime des impatriés;
- le travail de revue règlementaire engagé dans le cadre du Comité a été poursuivi, plusieurs mesures seront prochainement insérées dans un texte législatif.

Sur l'ensemble des mesures qui ont été prises ou sont en cours, je vous invite à lire le dossier de presse qui vous a été transmis.

Comme vous le voyez, l'action de notre Comité continue de porter ses fruits. Mais, si j'ai réuni une nouvelle fois le Comité aujourd'hui, c'est que je souhaite aller encore plus loin.

Lors de notre réunion, nous avons ainsi échangé, de manière libre et sans tabous, sur les priorités stratégiques que nous devrions poursuivre dans les mois à venir.

Au niveau national, j'en retiens deux :

- tout d'abord, le financement en fonds propres des entreprises, de petite et moyenne taille : il s'agit de développer un éco-système complet, allant des investisseurs aux entreprises. D'ici la fin de l'année, seront notamment menés à leur terme les travaux déjà engagés par le Gouvernement en ce sens : la dynamisation du PEA-PME, la mise en place des fonds d'investissement de long-terme ELTIFs en France, ou encore la réflexion autour de l'émergence de quelques fonds de capital-investissement de qualité et de taille suffisante pour pouvoir apporter les financements qui manquent pour ancrer les entreprises de croissance en France ;
- il s'agit, d'autre part, de moderniser les marchés de dette et de couverture des risques: je souhaite qu'aboutissent, d'ici la fin de cette année, plusieurs chantiers, notamment la réforme des titres de créance négociable et les réflexions sur le développement de produits dérivés, de couverture et non de spéculation, par nos infrastructures de marché.

Mais bien sûr, notre engagement pour la place de Paris et le financement de l'économie doit s'inscrire dans un cadre européen et international, car c'est là que se joue la concurrence entre places financières, et c'est là que s'élabore une grande partie du droit financier.

A cet égard, vous savez à quel point la France soutient le projet d'Union des marchés de capitaux, qui doit permettre de diversifier les instruments et les modèles de financement des entreprises européennes.

Avec l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux, nous construisons une véritable Union du financement de l'économie et de l'investissement.

L'enjeu aujourd'hui, c'est de diversifier les instruments et les modèles de financement, à l'échelle européenne, au bénéfice des entreprises, des investisseurs – et in fine de la croissance.



Cette diversification doit permettre aux entreprises de trouver des solutions adaptées à leur nature et à leurs besoins, et aux épargnants de disposer de possibilités d'investissement accrues, avec un risque maîtrisé.

Ensuite, il faut créer un véritable espace de financement européen.

Des pouvoirs croissants de règlementation ont été confiés aux autorités européennes de supervision. Il est important à court terme que ces autorités s'en saisissent pleinement afin de mener à bien l'harmonisation des pratiques.

Je milite également fortement pour la plus grande convergence possible des textes de réglementation financière entre Etats de l'Union européenne. Je considère de ce point de vue que veiller à ne pas sur-transposer le droit communautaire, c'est être pro-européen. Comme je l'ai déjà dit, si nous avons des spécificités auxquelles on tient beaucoup, il nous faut les défendre au niveau européen pour qu'elles en deviennent un standard ; sinon, il nous faut les abandonner.

A plus long terme, je suis convaincu de la pertinence d'une supervision unique en Europe.

Aller vers un superviseur unique, c'est le bon moyen pour garantir une égale sûreté des placements dans les différents pays, et donc une égale volonté de l'épargnant à investir dans une PME allemande, espagnole ou française.

En conclusion, le Comité "Place de Paris 2020" montre qu'il est force de propositions ; les travaux importants qui ont été faits depuis un an, dont beaucoup ont déjà abouti ou vont aboutir d'ici la fin de l'année, montrent que l'ambition que i'avais pour le Comité lorsque je l'ai installé était justifiée.

Désormais, c'est en nous concentrant sur quelques priorités stratégiques – le développement des financements en fonds propres pour les entreprises de taille petite et moyenne, la modernisation des marchés de couverture des risques, le financement des entreprises dans l'Union européenne – que nous allons poursuivre nos travaux.

Je vous remercie.



MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Comité Place de Paris 2020

Conférence de presse

Intervention de Michel SAPIN,
ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Mercredi 22 juillet 2015

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Mesdames, Messieurs,

La stratégie économique du Gouvernement vise à créer les conditions d'un retour rapide à une croissance forte et durable.

En complément du Pacte de responsabilité et de solidarité qui dégage des marges de compétitivité pour les acteurs économiques, il est nécessaire de faire en sorte que ces acteurs disposent de bonnes conditions de financement pour réaliser leurs projets.

C'est notamment pourquoi j'ai installé le Comité "Place de Paris 2020" il y a un an.

J'ai souhaité rassembler les acteurs mais aussi les utilisateurs de la Place financière de Paris, avec une triple ambition : mieux mobiliser l'épargne, répondre aux besoins de financement des entreprises et rendre la place financière de Paris attractive et dynamique.

Après un premier point d'étape en décembre dernier, notre Comité s'est aujourd'hui réuni pour la troisième fois. Je suis heureux, un an après son installation, de faire le point avec vous sur son action.

- 1. Depuis le mois de décembre, nous avons bien avancé sur la mobilisation de l'épargne au service du financement de l'économie :
- dans le cadre de la loi croissance et activité, nous avons réformé l'épargne salariale pour mieux l'orienter vers le financement de l'économie et l'adapter aux besoins des salariés, en particulier dans les PME;
- les travaux sur l'investissement socialement responsable progressent bien et le **label ISR** verra donc le jour d'ici la fin de l'année, avec de premières labellisations début 2016 ;
- il est important de mobiliser non seulement l'épargne des ménages mais aussi l'épargne internationale; ainsi, nous avons créé la société de libre partenariat, nouveau véhicule de capital-investissement, qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs internationaux en France.
- 2. L'objectif du deuxième axe du Comité "Place de Paris 2020" est d'apporter aux entreprises les réponses qui leur conviennent en termes de canaux de financement et de services financiers. Là encore, nous avons effectué des progrès depuis décembre dernier :
- le cadre règlementaire relatif aux **introductions en bourse** a été amélioré par l'AMF en début d'année :
- Euronext a créé un **label innovant Tech40** permettant aux investisseurs de repérer facilement des entreprises innovantes en forte croissance :
- 3. Le troisième grand chantier sur lequel le comité travaille, c'est l'attractivité de la place de Paris.

En effet, pour financer l'investissement, il faut investir dans la finance. Mais une finance performante, efficace, au service de l'économie réelle. C'est pourquoi j'ambitionne que la place de Paris se développe sur cette base.



Là encore, nos travaux ont continué à produire des résultats tangibles depuis décembre dernier :

- nos infrastructures de marché Euronext et LCH.Clearnet ont déjà commencé à renforcer l'offre de couverture des risques disponible à Paris, avec notamment le lancement de nouveaux contrats à terme sur actions;
- afin d'attirer et de retenir les talents, le projet de loi pour l'activité et la croissance a rendu plus attractif notamment le régime fiscal des actions gratuites de performance, ainsi que le régime des impatriés;
- le travail de revue règlementaire engagé dans le cadre du Comité a été poursuivi, plusieurs mesures seront prochainement insérées dans un texte législatif.

Sur l'ensemble des mesures qui ont été prises ou sont en cours, je vous invite à lire le dossier de presse qui vous a été transmis.

Comme vous le voyez, l'action de notre Comité continue de porter ses fruits. Mais, si j'ai réuni une nouvelle fois le Comité aujourd'hui, c'est que je souhaite aller encore plus loin.

Lors de notre réunion, nous avons ainsi échangé, de manière libre et sans tabous, sur les priorités stratégiques que nous devrions poursuivre dans les mois à venir.

Au niveau national, j'en retiens deux :

- tout d'abord, le financement en fonds propres des entreprises, de petite et moyenne taille : il s'agit de développer un éco-système complet, allant des investisseurs aux entreprises. D'ici la fin de l'année, seront notamment menés à leur terme les travaux déjà engagés par le Gouvernement en ce sens : la dynamisation du PEA-PME, la mise en place des fonds d'investissement de long-terme ELTIFs en France, ou encore la réflexion autour de l'émergence de quelques fonds de capital-investissement de qualité et de taille suffisante pour pouvoir apporter les financements qui manquent pour ancrer les entreprises de croissance en France ;
- il s'agit, d'autre part, de moderniser les marchés de dette et de couverture des risques: je souhaite qu'aboutissent, d'ici la fin de cette année, plusieurs chantiers, notamment la réforme des titres de créance négociable et les réflexions sur le développement de produits dérivés, de couverture et non de spéculation, par nos infrastructures de marché.

Mais bien sûr, notre engagement pour la place de Paris et le financement de l'économie doit s'inscrire dans un cadre européen et international, car c'est là que se joue la concurrence entre places financières, et c'est là que s'élabore une grande partie du droit financier.

A cet égard, vous savez à quel point la France soutient le projet d'Union des marchés de capitaux, qui doit permettre de diversifier les instruments et les modèles de financement des entreprises européennes.

Avec l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux, nous construisons une véritable Union du financement de l'économie et de l'investissement.

L'enjeu aujourd'hui, c'est de diversifier les instruments et les modèles de financement, à l'échelle européenne, au bénéfice des entreprises, des investisseurs – et in fine de la croissance.



Cette diversification doit permettre aux entreprises de trouver des solutions adaptées à leur nature et à leurs besoins, et aux épargnants de disposer de possibilités d'investissement accrues, avec un risque maîtrisé.

Ensuite, il faut créer un véritable espace de financement européen.

Des pouvoirs croissants de règlementation ont été confiés aux autorités européennes de supervision. Il est important à court terme que ces autorités s'en saisissent pleinement afin de mener à bien l'harmonisation des pratiques.

Je milite également fortement pour la plus grande convergence possible des textes de réglementation financière entre Etats de l'Union européenne. Je considère de ce point de vue que veiller à ne pas sur-transposer le droit communautaire, c'est être pro-européen. Comme je l'ai déjà dit, si nous avons des spécificités auxquelles on tient beaucoup, il nous faut les défendre au niveau européen pour qu'elles en deviennent un standard ; sinon, il nous faut les abandonner.

A plus long terme, je suis convaincu de la pertinence d'une supervision unique en Europe.

Aller vers un superviseur unique, c'est le bon moyen pour garantir une égale sûreté des placements dans les différents pays, et donc une égale volonté de l'épargnant à investir dans une PME allemande, espagnole ou française.

En conclusion, le Comité "Place de Paris 2020" montre qu'il est force de propositions ; les travaux importants qui ont été faits depuis un an, dont beaucoup ont déjà abouti ou vont aboutir d'ici la fin de l'année, montrent que l'ambition que i'avais pour le Comité lorsque je l'ai installé était justifiée.

Désormais, c'est en nous concentrant sur quelques priorités stratégiques – le développement des financements en fonds propres pour les entreprises de taille petite et moyenne, la modernisation des marchés de couverture des risques, le financement des entreprises dans l'Union européenne – que nous allons poursuivre nos travaux.

Je vous remercie.



MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Comité Place de Paris 2020

Conférence de presse

Intervention de Michel SAPIN,
ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Mercredi 22 juillet 2015

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Mesdames, Messieurs,

La stratégie économique du Gouvernement vise à créer les conditions d'un retour rapide à une croissance forte et durable.

En complément du Pacte de responsabilité et de solidarité qui dégage des marges de compétitivité pour les acteurs économiques, il est nécessaire de faire en sorte que ces acteurs disposent de bonnes conditions de financement pour réaliser leurs projets.

C'est notamment pourquoi j'ai installé le Comité "Place de Paris 2020" il y a un an.

J'ai souhaité rassembler les acteurs mais aussi les utilisateurs de la Place financière de Paris, avec une triple ambition : mieux mobiliser l'épargne, répondre aux besoins de financement des entreprises et rendre la place financière de Paris attractive et dynamique.

Après un premier point d'étape en décembre dernier, notre Comité s'est aujourd'hui réuni pour la troisième fois. Je suis heureux, un an après son installation, de faire le point avec vous sur son action.

- 1. Depuis le mois de décembre, nous avons bien avancé sur la mobilisation de l'épargne au service du financement de l'économie :
- dans le cadre de la loi croissance et activité, nous avons réformé l'épargne salariale pour mieux l'orienter vers le financement de l'économie et l'adapter aux besoins des salariés, en particulier dans les PME;
- les travaux sur l'investissement socialement responsable progressent bien et le **label ISR** verra donc le jour d'ici la fin de l'année, avec de premières labellisations début 2016 ;
- il est important de mobiliser non seulement l'épargne des ménages mais aussi l'épargne internationale; ainsi, nous avons créé la société de libre partenariat, nouveau véhicule de capital-investissement, qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs internationaux en France.
- 2. L'objectif du deuxième axe du Comité "Place de Paris 2020" est d'apporter aux entreprises les réponses qui leur conviennent en termes de canaux de financement et de services financiers. Là encore, nous avons effectué des progrès depuis décembre dernier :
- le cadre règlementaire relatif aux **introductions en bourse** a été amélioré par l'AMF en début d'année :
- Euronext a créé un **label innovant Tech40** permettant aux investisseurs de repérer facilement des entreprises innovantes en forte croissance :
- 3. Le troisième grand chantier sur lequel le comité travaille, c'est l'attractivité de la place de Paris.

En effet, pour financer l'investissement, il faut investir dans la finance. Mais une finance performante, efficace, au service de l'économie réelle. C'est pourquoi j'ambitionne que la place de Paris se développe sur cette base.



Là encore, nos travaux ont continué à produire des résultats tangibles depuis décembre dernier :

- nos infrastructures de marché Euronext et LCH.Clearnet ont déjà commencé à renforcer l'offre de couverture des risques disponible à Paris, avec notamment le lancement de nouveaux contrats à terme sur actions;
- afin d'attirer et de retenir les talents, le projet de loi pour l'activité et la croissance a rendu plus attractif notamment le régime fiscal des actions gratuites de performance, ainsi que le régime des impatriés;
- le travail de revue règlementaire engagé dans le cadre du Comité a été poursuivi, plusieurs mesures seront prochainement insérées dans un texte législatif.

Sur l'ensemble des mesures qui ont été prises ou sont en cours, je vous invite à lire le dossier de presse qui vous a été transmis.

Comme vous le voyez, l'action de notre Comité continue de porter ses fruits. Mais, si j'ai réuni une nouvelle fois le Comité aujourd'hui, c'est que je souhaite aller encore plus loin.

Lors de notre réunion, nous avons ainsi échangé, de manière libre et sans tabous, sur les priorités stratégiques que nous devrions poursuivre dans les mois à venir.

Au niveau national, j'en retiens deux :

- tout d'abord, le financement en fonds propres des entreprises, de petite et moyenne taille : il s'agit de développer un éco-système complet, allant des investisseurs aux entreprises. D'ici la fin de l'année, seront notamment menés à leur terme les travaux déjà engagés par le Gouvernement en ce sens : la dynamisation du PEA-PME, la mise en place des fonds d'investissement de long-terme ELTIFs en France, ou encore la réflexion autour de l'émergence de quelques fonds de capital-investissement de qualité et de taille suffisante pour pouvoir apporter les financements qui manquent pour ancrer les entreprises de croissance en France ;
- il s'agit, d'autre part, de moderniser les marchés de dette et de couverture des risques: je souhaite qu'aboutissent, d'ici la fin de cette année, plusieurs chantiers, notamment la réforme des titres de créance négociable et les réflexions sur le développement de produits dérivés, de couverture et non de spéculation, par nos infrastructures de marché.

Mais bien sûr, notre engagement pour la place de Paris et le financement de l'économie doit s'inscrire dans un cadre européen et international, car c'est là que se joue la concurrence entre places financières, et c'est là que s'élabore une grande partie du droit financier.

A cet égard, vous savez à quel point la France soutient le projet d'Union des marchés de capitaux, qui doit permettre de diversifier les instruments et les modèles de financement des entreprises européennes.

Avec l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux, nous construisons une véritable Union du financement de l'économie et de l'investissement.

L'enjeu aujourd'hui, c'est de diversifier les instruments et les modèles de financement, à l'échelle européenne, au bénéfice des entreprises, des investisseurs – et in fine de la croissance.



Cette diversification doit permettre aux entreprises de trouver des solutions adaptées à leur nature et à leurs besoins, et aux épargnants de disposer de possibilités d'investissement accrues, avec un risque maîtrisé.

Ensuite, il faut créer un véritable espace de financement européen.

Des pouvoirs croissants de règlementation ont été confiés aux autorités européennes de supervision. Il est important à court terme que ces autorités s'en saisissent pleinement afin de mener à bien l'harmonisation des pratiques.

Je milite également fortement pour la plus grande convergence possible des textes de réglementation financière entre Etats de l'Union européenne. Je considère de ce point de vue que veiller à ne pas sur-transposer le droit communautaire, c'est être pro-européen. Comme je l'ai déjà dit, si nous avons des spécificités auxquelles on tient beaucoup, il nous faut les défendre au niveau européen pour qu'elles en deviennent un standard ; sinon, il nous faut les abandonner.

A plus long terme, je suis convaincu de la pertinence d'une supervision unique en Europe.

Aller vers un superviseur unique, c'est le bon moyen pour garantir une égale sûreté des placements dans les différents pays, et donc une égale volonté de l'épargnant à investir dans une PME allemande, espagnole ou française.

En conclusion, le Comité "Place de Paris 2020" montre qu'il est force de propositions ; les travaux importants qui ont été faits depuis un an, dont beaucoup ont déjà abouti ou vont aboutir d'ici la fin de l'année, montrent que l'ambition que i'avais pour le Comité lorsque je l'ai installé était justifiée.

Désormais, c'est en nous concentrant sur quelques priorités stratégiques – le développement des financements en fonds propres pour les entreprises de taille petite et moyenne, la modernisation des marchés de couverture des risques, le financement des entreprises dans l'Union européenne – que nous allons poursuivre nos travaux.

Je vous remercie.